

FOCUS

Pics de pollution et plans d'alerte

Air Extérieur

#pollution #mobilité

« Pollution. Réduisez votre vitesse ». Le message s'affiche sur les autoroutes, les périphériques, dans les rues des grandes agglomérations, lors des #pics de pollution . En ralentissant, le # trafic routier , première cause de #pollution atmosphérique , émet moins de particules dangereuses pour la santé.

Quelle réalité se cache derrière l'expression « pic de pollution » ?

On parle de pic (ou d'épisode) de pollution de l'air lorsque le seuil d'information et de recommandation ou le seuil d'alerte définis par le [Code de l'environnement](#) est dépassé, ou risque d'être dépassé. Les seuils sont fixés pour les quatre polluants atmosphériques suivants : particules de taille inférieure à 10 micromètres (PM10), ozone (O3), dioxyde d'azote (NO2) et dioxyde de soufre (SO2). (Source : [Ministère des solidarités et de la santé](#))

La pollution chronique plus dangereuse ?

En termes d'impacts sanitaires, pour une même durée d'exposition, les pics de pollution présentent des impacts plus importants que les « niveaux de fond ». C'est pourquoi des mesures spécifiques sont prises en cas de concentration élevée en polluants.



Malgré tout, du fait de la durée d'exposition, c'est bien la pollution chronique c'est-à-dire celle au quotidien qui cause globalement le plus d'impacts sanitaires.”

[Atmo Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Quand parle-t-on d'alerte ?

Au niveau local, le dépassement, ou le risque de dépassement, de l'un des seuils fixés conduit au déclenchement de [procédures préfectorales](#) et la mise en place de plusieurs mesures. Parmi ces mesures : la diffusion des recommandations sanitaires définies par le ministère chargé de la Santé et la mise en place d'interdictions.

En cas d'épisode de pollution, le dispositif préfectoral comporte plusieurs niveaux :

- le niveau d'information (recommandations sanitaires et comportementales)
- le niveau d'alerte 1 et 2 (mesures d'urgence et obligatoires de restriction des activités polluantes)

Quelles mesures pour bousculer nos habitudes ?

Le changement de nos habitudes lors de pic de pollution - et donc en matière de pollution atmosphérique - est essentiellement impulsée par les pouvoirs publics et motivée par la réglementation.

A partir de l'alerte de niveau 1, certaines préfectures imposent les mesures suivantes :

- la vitesse de circulation des véhicules est réduite, souvent de 20km/h, selon les axes routiers
- l'utilisation du #chauffage au bois (ou de ses dérivés) individuel d'appoint ou d'agrément est interdit.
- la température de #chauffage des bâtiments doit être maîtrisée et réduite
- l'activité sur les chantiers, génératrice de poussières doit être réduite et si elle est maintenue, il doit y avoir des mesures compensatoires efficaces (arrosage...)
- l'utilisation de groupes électrogènes n'est autorisée que pour satisfaire l'alimentation électrique d'intérêts essentiels, notamment de sécurité

En cas d'alerte de niveau 2 :

- le préfet peut mettre en place la circulation différenciée, sur la base de la Vignette Crit'Air (Certificat qualité de l'air).
- certaines agglomérations appliquent la gratuité des #mobilité en commun# (Grenoble) ou des tarifs préférentiels (Lyon, Toulouse).

Il n'existe pas de niveau 3 officiel. Pourtant, certaines collectivités, comme la Ville de Grenoble par exemple, mentionnent un « niveau 2 aggravé » amenant à « réduire encore le nombre de classes de véhicules autorisées à circuler ».

En rapprochant les diverses mesures des constats alarmants des effets de la pollution sur notre santé, une question se présente en matière de changement d'habitude. Si nous pouvons rouler plus doucement pendant les pics de pollution et que les véhicules les plus polluants peuvent rester à l'arrêt, pourquoi n'appliquons-nous pas tout le temps ces mesures dites « d'urgence » ?

- Comment limiter la pollution du trafic routier ?
- Air et santé : Un outil pour mieux agir et se protéger !
- RECO SANTE : un outil pour se protéger des impacts de la pollution de l'air sur la santé
- De l'injustice sociale dans l'air : Pauvreté des enfants et pollution de l'air